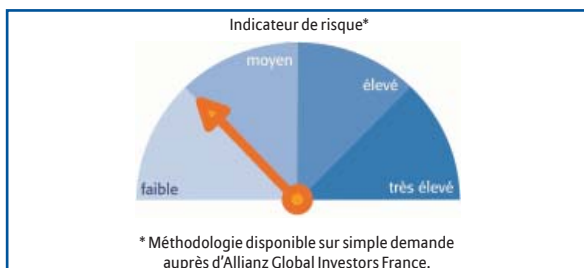


Fiche produit

Allianz Euro Oblig 1-3 Plus

ex : AGF Oblig 1-3 Plus

Allianz 
Global Investors



Pour une valorisation de vos placements obligataires à court terme

Allianz Euro Oblig 1-3 Plus a pour objectif d'offrir une performance supérieure à l'indice JPM EMU 1-3 sur une durée de 2 ans.

FCP investi en obligations (souveraines et privées) de la zone Euro, Allianz Euro Oblig 1-3 Plus utilise l'ensemble des sources potentielles de valeur ajoutée qu'offre le marché obligataire de la zone Euro, sans contrainte d'allocation.

Le gérant recherche les placements qui offrent le meilleur couple rendement/risque. Pour cela, il a recours à :

- une gestion active de la sensibilité au sein d'une fourchette (-2 ; +3) pour tirer profit ou se protéger des mouvements et déformations de la courbe des taux d'intérêt et ainsi capter la performance en cas de baisse comme en cas de hausse des taux,
- un positionnement dynamique sur la courbe des taux,
- une sélection des meilleures signatures parmi des émetteurs publics ou privés (30% maximum de crédit corporate).

La philosophie d'investissement

La philosophie d'investissement d'Allianz Global Investors France repose sur deux principes généraux :

- la conviction qu'une approche fondamentale à moyen terme des tendances de l'économie, des évolutions des marchés et de l'analyse des valeurs permet de déceler les écarts de valorisation sources de performances.

- La conviction qu'un processus de gestion structuré, discipliné et contrôlé est essentiel, garant de l'homogénéité et de la cohérence de la mise en œuvre de la politique d'investissement dans le portefeuille.

Un processus de gestion rigoureux

Le processus de gestion se déroule selon les 4 étapes suivantes :

1. Détermination d'un scénario central, et anticipation des principaux taux directeurs et devises.

Le processus de gestion obligataire intègre les anticipations des Comités Mensuels d'Allianz Global Investors France. Le Comité d'Orientation Economique s'attache à faire un point complet de la situation conjoncturelle sur 4 zones (Euroland, Etats-Unis, Japon, Royaume-Uni), à établir un scénario économique central sur ces zones en termes de croissance, d'inflation, de politique monétaire et de change, à étudier dans le détail les perspectives sur chaque zone et à bâtir un ou deux scénarii alternatifs.

2. Prise de décisions d'investissement

Le Comité Mensuel Obligataire génère les thèmes d'investissement et des propositions de stratégies obligataires sur un horizon de 1-3 mois. Il évalue les tendances des marchés obligataires dans le contexte des scénarii économiques.

Les « spécialistes » (crédit, courbe, duration...) interviennent au cours de ce comité pour proposer leurs stratégies et le degré de conviction associé à chacune d'elles.

Le Comité Mensuel Obligataire décide des orientations (sensibilité, courbe, crédit) que les portefeuilles devront suivre par voie de conséquence. Ces éléments sont révisés chaque semaine lors de la Réunion Hebdomadaire Obligataire.

3. Construction du portefeuille

Le gérant applique les orientations, définies par les Comités obligataires, en utilisant éventuellement la marge de manœuvre dont il dispose.

4. Contrôle des risques

Un suivi détaillé de la structure du portefeuille est effectué par la gestion et le contrôle des risques. Il assure le respect des ratios réglementaires et des limites internes (risque d'exposition, risque de crédit etc...).

Atouts du FCP

- Un objectif de surperformer le marché des emprunts d'Etat de la zone euro sur une maturité de 1 à 3 ans ;
- une valorisation de vos placements obligataires court terme sur la zone Euro ;
- une gestion active qui intègre différentes sources de valeur ajoutée (gestion des courbes de taux, de signatures...);
- Moody's Investors Service a attribué la note (MQ1) au département gestion de taux d'Allianz Global Investors France, attestant de la solidité de sa structure organisationnelle.

Risques principaux du FCP

L'OPCVM n'offrant pas de garantie, il suit des fluctuations de marché pouvant l'amener à ne pas restituer le capital investi.

Le FCP sera principalement exposé aux risques suivants :

Risque de taux – Risque sectoriel taux - Risque de crédit – Impact des produits dérivés – Risque ABS, MBS, CDO et Basket Default Swap.

Pour en savoir plus, consulter le prospectus complet du FCP.

Forme juridique : FCP de droit français (Conforme à la directive européenne)

Classification AMF: Obligations et autres titres de créances libellés en euro

Date d'agrément AMF : 10 septembre 2004

Code ISIN : « RC » : FR 0010117119 - « RD » : FR 0010126334 - « TD » : FR 0010454769

Durée de placement recommandée : 2 ans

Frais de gestion : Parts R et T : 0,4784 % TTC maximum de l'actif net

Commission de souscription maximale : Parts R et T 1,50 % (dont part acquise à l'OPCVM : néant)

Commission de rachat maximale : néant

Conditions de souscription/rachat : les souscriptions et rachats sont centralisés chaque jour à 12h30. Les demandes de souscription et de rachat sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative. Chaque action peut être fractionnée en millièmes d'action, dénommés fractions d'action.

Valorisation : quotidienne, à l'exception des jours fériés légaux en France

Valeur liquidative d'origine : RC : 97,72 e - RD : 91,36 e - TD : 100,00 e

Libellé de la devise : euro

Affectation des résultats : Actions « RC » : capitalisation - Actions « RD » : distribution annuelle - Actions « TD » : distribution trimestrielle

Dépositaire : Société Générale - 50, bd Haussmann, 75009 Paris

Adresse de la Société de Gestion :
Allianz Global Investors France
20, rue Le Peletier, 75444 Paris Cedex 09

Mise à jour le 07/05/2010

Allianz Global Investors France – Société Anonyme au capital de 10 159 600 euros – RCS Paris 352 820 252 – Siège Social : 20 rue Le Peletier, 75444 Paris Cedex 09 – Société de Gestion de portefeuille agréée par la Commission des Opérations de Bourse le 30 juin 1997 sous le numéro GP-97-063. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Avant de souscrire à ce produit, le distributeur vous remet le prospectus simplifié, document réglementaire visé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), que vous êtes invité à lire attentivement. Ce document est disponible auprès d'Allianz Global Investors France, sur www.allianzgi.fr et auprès des entités qui commercialisent ce produit. Il ne peut être donné aucune assurance que ce produit atteindra ses objectifs. La valeur des actions peut aussi bien diminuer qu'augmenter. Document non contractuel.